**CRITERE 3.5**

SUIVI DES FORMATIONS AVEC LES ENTREPRISES

Si l'école de conduite ou l'association met en œuvre des formations financées en tout ou partie

par une entreprise à destination de salarié(s), elle met en place des modalités de suivi avec l'entreprise concernée.

NOM ADRESSE – CP - VILLE

N° siret – N° d’agrément

Téléphone – Mail : - Site